

Monsieur le Président
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte
d'Azur
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13 481 MARSEILLE CEDEX 20

La Ciotat, le 5 décembre 2017

Objet : Consultation publique sur le SRADDET

Monsieur le Président,

Nous avons fait une lecture attentive du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (rapport d'objectifs – août 2017) que vous avez soumis à consultation publique. Nous saluons l'ambition politique, la portée de ce document, l'importance de la concertation et l'ampleur du travail d'élaboration.

En qualité de représentant des professionnels des filières solaires, thermique et photovoltaïque, nous nous sommes intéressés plus précisément à 2 objectifs :

- **Objectif général 11 - Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques**

Nous comprenons que cet objectif vise les opérations d'aménagement et d'habitat lesquelles « sont toutes concernées dans leur ensemble que ce soit des zones d'activités économiques, lotissement, aménagement de nouveaux quartiers... » et « en matière énergétique, tout nouvel aménagement doit être conçu de manière à minimiser les besoins énergétiques directs et indirects et d'intégrer la production d'énergie renouvelable selon les besoins et capacités des sites aménagés dès la phase conception ». Les déclinaisons possibles de cet objectif ciblent, entre autres, « le soutien des filières photovoltaïques sur des surfaces types parking, toitures industrielles et commerciales, délaissés d'aménagement », « ainsi le soutien des filières thermiques sur des bâtiments spécifiques dont les besoins sont clairement identifiés ».

ENERPLAN souscrit à cet objectif n°11 et apprécie le volontarisme visant l'obligation d'une intégration d'énergie renouvelable dans tout nouvel aménagement. Toutefois, ENERPLAN souhaite que les objectifs territorialisés soient reformulés pour qu'ils traduisent davantage cette obligation d'intégration de production photovoltaïque (notamment sur les vastes bâtiments dans des zones d'activité, ou dans les zones délaissées des zones d'activité) ou de production solaire thermique sur les bâtiments collectifs (sans les limiter aux territoires urbains), et afin qu'ils n'induisent pas d'ambiguïté dans leur interprétation et ne contredisent l'ambition de l'objectif n°19.

.../...

Membre actif :



Office franco-allemand pour la transition énergétique
Deutsch-französisches Büro für die Energiewende



SolarPower
Europe

www.enerplan.asso.fr
contact@enerplan.asso.fr

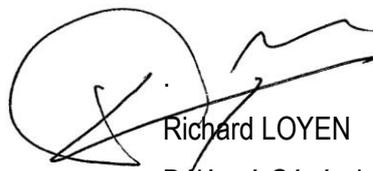
➤ **Objectif général 19 - Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant le 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité décarbonée**

Cet objectif nous semble marquer une triple rupture : une production d'énergie exclusivement renouvelable, l'indépendance et la sécurisation énergétique de la région, et une mobilité décarbonée. Cette promesse est très séduisante et aura des effets démultiplicateurs sur l'attractivité de la Région. Les objectifs quantitatifs pour le solaire thermique (1000 MW à 2030 et 2000 à 2050) et pour le solaire photovoltaïque (500 MW chez les particuliers à 2030 et 3000 MW à 2050 ; 4000 MW de grandes installations à 2030 et 47 000 MW à 2050) sont ambitieux, voire très ambitieux pour les grandes installations. A cet égard, les objectifs territorialisés présentés dans le rapport* nous semblent très décalés par rapport à l'ambition.

ENERPLAN ne peut que souscrire à cet objectif n°19 et salue la confiance faite par la Région en plaçant le photovoltaïque comme acteur significatif du futur mix énergétique régional. ENERPLAN considère que l'ambition est « réaliste » compte-tenu de l'ensoleillement de la Région, de la forte compétitivité de l'électricité solaire et d'un développement assurément fort de l'autoconsommation ; toutefois une telle ambition implique de travailler de concert avec les acteurs du système électrique et les territoires pour assurer la meilleure intégration de ces futurs nombreux projets. L'enjeu est de structurer une filière régionale forte, capable de développer des emplois pérennes et susceptible de mettre en œuvre des briques industrielles mixant production photovoltaïque, stockage, mobilité électrique et numérique, tout en limitant le recours à des financements publics.

ENERPLAN se tient à la disposition des élus de la Région et de ses services pour construire une feuille de route solaire 2050, laquelle devra traiter de manière détaillée des enjeux d'intégration territoriale, d'insertion dans le système électrique (enjeu commun avec la maîtrise de la demande et l'électromobilité) et de mobilisation du tissu économique et industriel. Si l'objectif 2050 est lointain, il y a lieu de travailler dès aujourd'hui à l'accélération de la dynamique de la filière solaire dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour créer de l'innovation, de la valeur et de l'emploi. Ainsi la généralisation du Bâtiment à Energie Positive en lien avec l'enveloppe active, le déploiement de l'autoconsommation PV collective en convergence avec l'électromobilité, les paysages productifs d'électricité solaire et le recours à la chaleur solaire pour maximiser les économies d'émissions de CO2, sont quatre thématiques structurantes avec des objectifs de court et moyen termes mobilisateurs pour les acteurs économiques et les collectivités locales.

Avec nos respectueux hommages, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération la plus distinguée,



Richard LOYEN
Délégué Général

* Système Alpin, provençal et rhodanien : rechercher des délaissés et des surfaces de toitures des équipements publics (hangars des aéroports par exemple) pour accueillir des parcs photovoltaïques)